



CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

La séance est ouverte à 18h10.

Secrétaire de séance : Mr Xavier LAJUX.

Présents : BAURENS Serge, MONIER Cathy, RAMOS Jean-Louis, BOURGOUIN Jeannine, BILLA Thi-Maï, MEYER Gérald, FLORIVAL Guy, CORET Alexandra, FRITZ Sandrine, LAJUX Xavier, LAHCINI Yasmina, MINATEL Thierry, DIDIER Éric.

Absents excusés : POBLE Sonia

Absents non excusés :

Absents ayant donné pouvoir :

DIDIER Claude donne pouvoir à BAURENS Serge

COQUILLAT Laurence donne pouvoir à FLORIVAL Guy

CALMEL Thomas donne pouvoir à LAJUX Xavier

DAGUERRE Olivier donne pouvoir à LAHCINI Yasmina

FEDOU Emmanuelle donne pouvoir à MINATEL Thierry

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 août 2021 est approuvé à l'unanimité.

1. Fourniture et pose d'horloges astronomiques en divers secteurs – SDEHG – 6BU109 (50/21)

(01/1309/2021 – Travaux – Conventions financières)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 18 ; Voix pour : 18; Voix contre : 0;

Abstentions : 0 ;

Approuve le projet présenté et décide, par le biais de fonds de concours, de verser une « subvention d'équipements – autres groupements » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	1 405 €
• Part SDEHG	5 707 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 813 €
Total	8 925 €

2. Branchement communal d'un local commercial – viabilisation – 58 Route des Pyrénées – SDEHG – 6BU189 (51/21)

(02/1309/2021 – Travaux – Conventions financières)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 18; Voix pour : 18; Voix contre : 0 ;

Abstentions : 0 ;

Approuve le projet présenté et décide, par le biais de fonds de concours, de verser une « subvention d'équipements – autres groupements » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• Part SDEHG	2 717 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	547 €
Total	3 264 €

3. Branchement communal d'un local commercial – viabilisation – 51 Bis Route des Pyrénées – SDEHG – 6BU175 (52/21)

(03/1309/2021 – Travaux – Conventions financières)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 18; Voix pour : 18; Voix contre : 0 ;

Abstentions : 0 ;

Approuve le projet présenté et décide, par le biais de fonds de concours, de verser une « subvention d'équipements – autres groupements » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• Part SDEHG	1 801 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	628 €
Total	2 429 €

4. Branchement communal de la Médiathèque – SDEHG – 6BU128 (53/21)

(04/1309/2021 – Travaux – Conventions financières)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 18; Voix pour : 18; Voix contre : 0 ;

Abstentions : 0 ;

Approuve le projet présenté et décide, par le biais de fonds de concours, de verser une « subvention d'équipements – autres groupements » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• Part SDEHG	4 034 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	654 €
Total	4 688 €

5. Vente fonds de commerce épicerie presse – 56 Route des Pyrénées (54/21)

(05/1309/2021 – Urbanisme – Gestion foncière)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 18; Voix pour : 18; Voix contre : 0 ;

Abstentions : 0 ;

Accepte la cession du fonds de commerce épicerie presse au prix de 20 000 € selon les modalités suivantes :

- Le prix de la cession du fonds de commerce est de 20 000,00 €.

L'acte authentique sera signé chez Maître Florence BOYREAU, Notaire à Auterive (Haute-Garonne).

Les frais de notaire seront pris en charge par Mr Phu Khanh Le.
et mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces relatives à cette affaire.

6. Attribution d'un nom – Jardin Public « Marie DIU » (55/21)

(06/1309/2021 – Urbanisme – Gestion foncière)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 18; Voix pour : 18; Voix contre : 0 ;

Abstentions : 0 ;

Accepte l'octroi du nom « *Jardin Public Marie DIU* » au parc arboré situé en contrebas de la Route des Pyrénées.

7. Vœux du Conseil Municipal – Projet photovoltaïque flottant – Lac de Mazade (56/21)

(07/1309/2021 – Economie, Politique Générale et Juridique)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 18; Voix pour : 18; Voix contre : 0 ;

Abstentions : 0 ;

Emet un vœu défavorable au projet de centrale photovoltaïque flottante sur le lac de Mazade.

8. Plan Local d'Urbanisme – Arrêt du projet de révision allégée N°2 – Bilan de concertation (57/21)

(08/1309/2021 – Urbanisme)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 18; Voix pour : 18; Voix contre : 0 ;

Abstentions : 0 ;

- Tire le bilan de la concertation sur le projet de 2^{ème} révision allégée du Plan Local d'Urbanisme afin de créer une zone de sports et de loisirs (AL) au sein de laquelle sera créé des secteurs de taille et de capacité limitée (STECAL) permettant à la commune de réaliser des vestiaires, un pool house et un local tennis, et supprimer en conséquence l'emplacement réservé N°8 destiné initialement à recevoir un équipement à usage de sport et de loisirs au bénéfice de la commune sur un terrain privé situé au Lieudit « Loubine ».

- Arrête le projet de la 2^{ème} révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Miremont.

9. Mise à disposition de personnel et de bâtiment dans le cadre de la compétence petite enfance – enfance – jeunesse : Approbation des montants forfaitaires retenus pour le remboursement des frais de fonctionnement 2021 (58/21)

(09/1309/2021 – Scolaire et Péri-scolaire)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 18; Voix pour : 18; Voix contre : 0 ;

Abstentions : 0 ;

Approuve les montants forfaitaires retenus pour le remboursement des frais de fonctionnement de l'année 2021.

10. Mise à disposition de personnel et de bâtiment dans le cadre de la compétence petite enfance – enfance – jeunesse : Actualisation de la Convention type avec la CCBA et des modalités de calcul des charges supplémentaires 2022 (59/21)

(10/1309/2021 – Scolaire et Périscolaire)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 18; Voix pour : 18; Voix contre : 0 ;

Abstentions : 0 ;

Approuve l'Actualisation de la Convention type avec la CCBA et les modalités de calcul des charges supplétives pour l'année 2022.

11. Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Garonne pour l'installation d'archives mobiles Mairie (60/21)

(11/1309/2021 – Comptabilité - Subventions)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 18; Voix pour : 18; Voix contre : 0;

Abstentions : 0

Accepte la mise en place de ce dispositif facultatif et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette mise en place.

12. Ecritures de Régularisations des POOL ROUTIER 2011-2012 : Ouverture de crédits budgétaires à la demande de la Trésorière – DM N°4 (61/21)

(12/1309/2021 – Comptabilité – Budget)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 18 ; Voix pour : 18 ; Voix contre : 0 ;

Abstentions : 0

Accepte les écritures de régularisation des Pool routier 2011-2012 et l'ouverture de crédits budgétaires :

➤ sur les imputations suivantes :

Budget 2021 ; 041 – Dépenses d'investissement – 2151 pour 102 089,61€ et au 041

– Recettes d'investissement - 1323 pour 102 089,61 €.

13. Ecritures de régularisation des POOL ROUTIER 2013-2015 : Ouverture de crédits budgétaires à la demande de la Trésorière – DM N°5 (62/21)

(13/1309/2021 – Comptabilité – Budget)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 18 ; Voix pour : 18 ; Voix contre : 0 ;

Abstentions : 0

Accepte les écritures de régularisation des Pool routier 2013-2015 et l'ouverture de crédits budgétaires :

➤ sur les imputations suivantes :

Budget 2021 ; 041 – Dépenses d'investissement – 2151 pour 257 649,55€ et au 041

– Recettes d'investissement - 1323 pour 117 051,14 €

- 238 pour 64 315,55 €

- 27638 pour 55 396 €

- 276358 pour 20 886,86 €

Budget 2021 ; 042 – Dépenses de fonctionnement – 673 pour 22 713,14€ (Le chapitre 023 – virement section investissement - sera diminué d'autant)

Budget 2021 ; 040 – Dépenses d'investissement – 276358 pour 22 713,14€ (Le chapitre 021 – virement section de fonctionnement - sera diminué d'autant)

14. Ecritures de Régularisation des POOL ROUTIER 2016-2018 : Ouverture de crédits budgétaires à la demande de la Trésorière – DM N°6 (63/21)

(14/1309/2021 – Comptabilité – Budget)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 18 ; Voix pour : 18 ; Voix contre : 0 ;

Abstentions : 0

Accepte les écritures de régularisation des Pool routier 2016-2018 et l'ouverture de crédits budgétaires :

➤ sur les imputations suivantes :

Budget 2021 ; 041 – Dépenses d'investissement – 2151 pour 209 602,05€ et au 041 – Recettes d'investissement - 1323 pour 63 165,44 €

- 238 pour 5 327,70 €

- 276351 pour 141 108,91

Budget 2021 ; 042 – Dépenses de fonctionnement – 673 pour 4 325,98€ (Le chapitre 023 – virement section investissement - sera diminué d'autant)

Budget 2021 ; 040 – Dépenses d'investissement – 1323 pour 4 325,98€ (Le chapitre 021 – virement section de fonctionnement - sera diminué d'autant)

15. Attribution d'un local professionnel vacant à une doctoresse en Médecine Générale à la Maison de Santé Jean DAUSSET (64/21)

(15/1309/2021 – Comptabilité – Location Bâtiments Communaux)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 18 ; Voix pour : 18 ; Voix contre : 0 ;

Abstentions : 0

Accepte la location d'un local professionnel à Mme VERGONJANNE Julie selon les modalités suivantes :

- Le montant du loyer initial est fixé à la somme de 414,51 € (quatre cent quatorze euros et cinquante et un cent) mensuel, il est révisé automatiquement chaque année à la date d'anniversaire du bail en fonction de l'indice INSEE de référence.
- Le montant de la provision sur charges récupérables s'élève à 50.00 € (cinquante euros) mensuel.
- Concernant le dépôt de garantie s'élevant habituellement à deux mois de loyers.
- Il n'est pas prévu d'engagement de caution.
- Le Contrat de bail professionnel : activité des médecins généralistes est consenti pour une durée de 6 ans, commençant à courir le 01 septembre 2021, renouvelable par tacite reconduction (Art.17c Loi du 06/07/89).
- Les frais d'acte seront à la charge du preneur de bail.

16. Mise en concurrence Contrat de Groupe Assurance Statutaire auprès du CDG31 à effet du 01 janvier 2022 (65/21)

(16/1309/2021 – Personnel Communal)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 18 ; Voix pour : 18 ; Voix contre : 0 ;

Abstentions : 0

- demande au CDG31 de réaliser une mise en concurrence visant à la mise en place d'un contrat groupe d'assurance statutaire à effet au 1^{er} janvier 2022 ;
- demande au CDG31 d'être pris en compte parmi les potentiels futurs adhérents au contrat groupe dans le cadre du dossier de consultation ;
- précise qu'une fois la procédure de mise en concurrence achevée, le CDG31 informera les collectivités et établissements publics du département de la Haute-Garonne des conditions de couverture obtenues (garanties et tarifs) ;

- rappelle que l'adhésion in fine aux couvertures proposées reste libre à l'issue de la mise en concurrence.

17. Financement par fonds de concours pour les travaux du SDEHG

2021 – DM N°7 (66/21)

(17/1309/2021 – Comptabilité - Budget)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 18 ; Voix pour : 18 ; Voix contre : 0 ;

Abstentions : 0

Accepte l'ouverture de crédit budgétaire :

N° OPÉRATION	N° DÉLIBÉRATION	INTITULÉ DE L'OPERATION	PARTICIPATION SDEHG	MONTANT FDS DE CONCOURS
LO6BU0109	50/21	HORLOGES ASTRONOMIQUES 2	7 112 €	1 813,00 €
LO6BU0128	53/21	BRANCHEMENT MEDIATHEQUE	4 034 €	654,00 €
LO6BU0189	51/21	BRCHT LOCAL COMMERCIAL 58	2 717 €	547,00 €
LO6BU0175	52/21	BRCHT LOCAL COMMERCIAL 51B	1 801 €	628,00 €
				3 642,00 €

➤ sur l'imputation suivante :

Budget 2021 ; 020 – Comptes d'immobilisation – 204158 (autres groupements) pour 3 642,00€

18. Taxe foncière sur les Propriétés Bâties – Limitation à 40% de l'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation (67/21)

(18/1309/2021 – Urbanisme)

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,

Votants : 18 ; Voix pour : 16 ; Voix contre : 2 (Mr MINATEL Thierry, Mme FEDOU Emmanuelle) ;

Abstentions : 0

Décide de limiter l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40% de la base imposable.

19. Convention SPEHA – Commune de Miremont : Mesures débit / pression et entretiens des poteaux incendie (68/21)

(19/1309/2021 – Conventions financières)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 18 ; Voix pour : 18 ; Voix contre : 0 ;

Abstentions : 0

Approuve les termes de la convention proposée par le Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA) concernant l'entretien des poteaux incendie et les mesures de pression et de débit nécessaires pour évaluer la conformité des poteaux incendie.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Questions diverses :

Pas de questions diverses à l'ordre du jour.

Séance levée à 19h20.

Fait à Miremont, le 14 Septembre 2021.

Le Maire,

Serge BAURENS.



Affiché le : 14/09/2021